

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
0041 79 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Personnel & Recommandé
Conseil D'Etat
Madame Nuria GORRITE
Présidente du Conseil d'Etat
Cheffe du DIRH
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Estavayer-le-Lac, le 13 mars 2022
http://www.swisstribune.org/doc/220313DE_NG.pdf

LE PRESIDENT DE LA CONFÉDÉRATION A CHANGÉ DE CAP / MISE EN DEMEURE DE PASSER DU CÔTÉ DE L'INJUSTICE À CELUI DE LA JUSTICE EN FAISANT RESPECTER LES DROITS GARANTIS PAR LA CEDH.

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,

Rappel de la violation de la CEDH par le Conseil d'ETAT et le Conseil fédéral avec un droit caché au peuple

Comme le Président de la Confédération, Ignazio CASSIS, vous connaissez la demande¹ d'enquête parlementaire, où une élite de citoyens s'est annoncé témoins de la violation de la CEDH par les Autorités suisses avec un droit caché au peuple qu'elles accordent aux membres de confréries d'avocats. Vous savez que l'Etat de Vaud, dont vous êtes la Présidente du Conseil d'Etat, m'a privé du droit d'être représenté par mon avocat en se servant de ce droit caché au peuple. Vous savez que je n'arrive plus à trouver d'avocat pour faire respecter mes droits fondamentaux devant des Tribunaux indépendants. Vous savez que je veux qu'un avocat me représente !

Au cas où vous auriez oublié les détails, ces faits sont décrits en partie dans les documents cités sur le journal du site [swisstribune.org](http://www.swisstribune.org). Il est consultable sous le lien internet suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Rappel du fonctionnement du droit caché au peuple par les Autorités suisses qui violent la CEDH

Je cite ici un passage de la demande d'enquête parlementaire qui montre le droit caché au peuple, citation :

« Audition de Me Olivier Burnet

Me Burnet a été cité comme témoin par le Dr Emi. Il est le témoin clé comme l'a annoncé Me Schaller. Lorsque Me Burnet est entendu, il annonce que le Bâtonnier actuel lui a interdit de témoigner, alors qu'il veut témoigner. Il remet au Juge le courrier du Bâtonnier qui lui interdit de témoigner. On n'en saura pas plus.

Me Schaller déclare ce courrier du Bâtonnier comme sans valeur. Il demande au Juge qu'il fasse témoigner Me Burnet. Le Juge ne le fait pas. Me Schaller demande alors que le Juge porte plainte contre l'Ordre des avocats pour entrave à la Justice. Il souligne que l'Ordre des avocats réduit le pouvoir du Juge. Le juge ne le voudra pas. »

Comme le Président de la Confédération, vous savez que le Bâtonnier, qui a interdit au témoin Burnet de témoigner, s'appelle Me Christian BETTEX. Dans le cadre d'une médiation, organisée par le Conseil d'Etat, où Me Christian BETTEX représentait la Présidente du Parlement vaudois, cet ancien Bâtonnier a expliqué qu'il était impossible de démentir la dénonciation calomnieuse décrite dans la demande d'enquête parlementaire où il a interdit au témoin de témoigner, du moment que le témoin Burnet ne voulait pas lui désobéir.

En 2016, comme le Président de la Confédération, vous savez qu'un avocat dissident m'a averti que des Parlementaires vaudois allaient demander au Tribunal fédéral de me priver du droit garanti par la CEDH d'être représenté par Me Rudolf Schaller. Vous savez que ces Parlementaires ont mandaté Me Christian BETTEX, soit le Bâtonnier qui a confirmé qu'il y avait violation des droits garantis par la CEDH lors de la médiation avec la Présidente du Grand Conseil, pour me priver du droit d'être représenté par Me Schaller.

¹ http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

Vous savez que cet avocat dissident, comme l'expert du Parlement vaudois, Me François de Rougemont, a expliqué que les Autorités suisses violent l'accès à des Tribunaux indépendants. Il s'agit d'une violation majeure de la CEDH. L'avocat dissident a précisé que le droit caché au peuple a été mis en place par les membres d'une organisation criminelle infiltrée au Parlement.

Il a dit que « les mots ne servaient à plus rien pour obtenir le respect des droits garantis par la CEDH de la part d'un gouvernement qui ne veut pas faire respecter ces droits ». Il n'avait pas d'autres solutions à proposer que de faire abattre un Conseiller fédéral pour faire respecter les droits garantis par la CEDH par les Autorités suisses.

Des mots qui ne servent à plus rien qui font changer de CAP au Président de la Confédération

En Ukraine, Vladimir POUTINE a montré que si un chef d'Etat et son Etat-major ne veulent pas faire respecter les droits d'un peuple garantis par la CEDH, si il censure la presse et désinforme le public, la Vie ne vaut plus la peine d'être vécue pour ceux qui se font détruire leur famille par ce chef d'Etat.

Le Président de la Confédération a réalisé que pour nos frères ukrainiens, pour qui la Vie ne vaut plus la peine d'être vécue, il y a deux solutions pour obtenir le respect de leurs droits fondamentaux, soit ils fuient leur pays, soit ils font le choix de sacrifier leur Vie pour combattre le chef d'Etat et son Etat Major qui ne veut pas respecter les droits fondamentaux. POUTINE a montré la réelle portée de la maxime : « les mots ne servent à plus rien »

Notre Président de la Confédération, Ignazio CASSIS, a alors réagi en annonçant² le 8 mars que :

- (a) non seulement il n'était plus du côté de l'injustice, mais qu'il a passé du côté de la justice et de ceux qui veulent faire respecter les droits fondamentaux
- (b) il veut que nos Autorités sanctionnent ceux qui violent les droits humains
- (c) il a pour la première fois mis fin à la censure de la Presse sur les pratiques qui font frémir qui violent les droits fondamentaux garantis par la CEDH.

MISE EN DEMEURE DE PASSER DU CÔTÉ DE L'INJUSTICE À CELUI DE LA JUSTICE EN RESPECTANT LA CEDH ET EN SANCTIONNANT CEUX QUI ONT VIOLÉ MES DROITS FONDAMENTAUX GARANTIS PAR LA CEDH

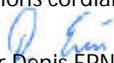
Madame la Présidente Nuria GORRITE,

Jusqu'à aujourd'hui, comme le Président du Conseil fédéral, vous étiez du côté de l'injustice. Vous connaissiez la demande d'enquête parlementaire qui décrivait les pratiques qui font frémir appliquées par Me Christian BETTEX pour violer les droits garantis par la CEDH. Vous saviez que des Parlementaires et des membres du Conseil d'Etat ont fait appel à Me Christian BETTEX pour couvrir ces crimes commis avec la violation des droits garantis par la CEDH. Vous avez permis aux autorités vaudoises, de me priver du droit d'être représenté par mon avocat en observant le silence au lieu d'exercer des sanctions contre ceux qui trahissait notre peuple.

Maintenant que le Président de la Confédération n'est plus du côté de l'injustice mais du côté de la justice, je vous informe par ce courrier que j'ai demandé à Me Isabelle MORET de défendre mes droits fondamentaux devant des Tribunaux indépendants. Voir courrier³ ci-annexé. Comme le Président de la Confédération veut que ceux qui violent les droits humains soient sanctionnés, comme il prend des mesures extraordinaires pour le faire, je vous demande de prendre des sanctions contre les magistrats qui ont violé la CEDH en toute connaissance de cause dont Jean Treccani, Jacque ANTENEN, Jean-Marc SCHWENTER, Eric COTTIER, etc.

La Presse n'étant plus censurée, je demande que vous dénonciez publiquement les pratiques qui font frémir dont cette audience secrète qui a eu lieu entre le Juge Treccani et les dirigeants de 4M avec les Tribunaux qui interdisaient à mon avocat de pouvoir copier les pièces du dossier. Comme l'Etat de Vaud a demandé la saisie de mon bien immobilier pour financer ces crimes, je vous demande de faire saisir la maison de l'ancien juge fédéral Claude ROUILLER, celle de Jean-Marc SCHWENTER, etc... pour financer le dommage causé par ces crimes. Je vous demande d'informer tout les membres du Conseil d'Etat de la situation. Ils ont aussi violé la CEDH par collégialité.

Veuillez agréer Madame la Présidente du Conseil d'Etat, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/220313DE_NG.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/220309DE_IC.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/220310DE_IM.pdf